

# CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

## REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le 12 septembre à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Céline DEBUIGNY, Yannick DEBIN, Mélissa LORIAUX, Dominique CAILLE, Mickaël VIGOR, Stéphanie HOUDMON, Nicolas ROGER, Véronique GAVELLE, Florence LAMBERT, Jérôme RAVIN, René DREAN,

Absents excusés représentés : Marie DUMONT par Florence LAMBERT - Michel MAILLE par Christophe PETIT - Nadège LEVEE par René DREAN

Secrétaire de séance : Yannick DEBIN

Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage à Monsieur Jacky CAHAGNE, récemment décédé. Monsieur CAHAGNE avait été conseiller municipal de 2001 à 2008 et Président du Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Le compte rendu de la réunion du 04 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

### ARRETE DE VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 7

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté a été pris concernant les virements de crédits suivants en section « dépenses d'investissement » :

Opération 121 - LA POSTE : Augmentation de crédits à l'article 21318 « autres bâtiments publics » pour un montant de 285 €.

Opération OPFI - OPERATIONS FINANCIERES : Diminution de crédits à l'article 020 « dépenses imprévues » pour un montant de 285 €.

### VOTE D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION « ART DES SENS »

Monsieur le Maire indique que la présidente de l'association ayant décidé de poursuivre son activité, il convient d'effectuer le versement d'une subvention complémentaire de 900 € pour atteindre les 1 800 € qui avaient été octroyés à « L'ART DES SENS » en 2013. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte le versement d'une subvention complémentaire de 900 € à l'association « ART DES SENS ».

### VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 8

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants en dépenses de fonctionnement :

Augmentation de crédits à l'article 6574 « subventions accordées aux associations » pour un montant de 900 € à l'article 73925 « fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales » pour un montant de 4 943 €.

Diminution de crédits à l'article 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 5 843 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

### LITIGE TRAVAUX PAVAGE AMENAGEMENT URBAIN ACCEPTATION DE DEUX CHEQUES CORRESPONDANT A LA QUOTE-PART DUE PAR LA SOCIETE FEUILLE A FEUILLE

Monsieur le Maire rappelle que la société FEUILLE A FEUILLE a finalement signé le protocole d'accord transactionnel se rapportant au litige des travaux de pavage de l'aménagement urbain. Maître CANTON nous adresse deux chèques d'un montant respectif de 17 054,78 € et 973,32 € correspondant à la quote-part de la société FEUILLE A FEUILLE

définie dans le protocole d'accord transactionnel. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte les deux chèques de 17 054,78 € et 973,32 €.

### **CONVENTION DE PROGRAMMATION TRIENNALE AU BENEFICE DES VILLES URBAINES « DE TYPE B » AU TITRE DES ANNEES 2015 A 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le SIEGE a instauré à compter de l'exercice 2011 un dispositif de programmation pluriannuelle au bénéfice des villes « B » fondée sur la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité) retenue sur chaque territoire par le SIEGE. Le SIEGE recouvre le produit de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) due par les fournisseurs d'électricité pour les consommations des abonnés domiciliés sur le territoire de la ville et en fixe le coefficient multiplicateur chaque année dans les formes retenues à l'article L5212-24 du CGCT. Conformément aux dispositions du même article, alinéa 11 (et réaffirmées par la Loi de Finance Rectificative 2014), le SIEGE reverse à la ville 35 % du montant total de la TCFE perçu par le SIEGE sur le territoire de la ville.

Monsieur le Maire rappelle que le classement de la commune en ville « B » permet de bénéficier d'une participation importante du SIEGE pour la réalisation de travaux. Pour des travaux d'effacement du réseau EDF la participation du SIEGE est de 80 % et pour les travaux d'effacement du réseau France Télécom, sa participation est de 60 % du montant des travaux.

Une convention régissant les modalités d'application de ce dispositif de programmation pluriannuelle doit être signée entre la commune et le SIEGE. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte la convention de programmation triennale au bénéfice des villes urbaines de « type B » au titre des années 2015 à 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **RUE DE L'ILE STE HELENE REGULARISATION DE LA PROCEDURE D'ABANDON DE PARCELLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 06 septembre 2010, il avait été décidé de transférer une partie de la parcelle cadastrée section B n° 638 dans le domaine public et son classement en voirie communale. A la demande du service du Cadastre, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce dossier afin de préciser la surface exacte cédée par Monsieur BIENVENU et Monsieur et Madame TOUBEAU ainsi que la nouvelle numérotation de parcelle. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'accepter le transfert de la parcelle cadastrée section B 859 d'une superficie de 222 m<sup>2</sup> dans le domaine public et son classement en voirie communale. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier. Monsieur le Maire précise que cette délibération sera transmise au service du Cadastre pour enregistrement.

### **DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL N° 33 DIT « SENTE AUX ANGLAIS » CESSION DE DEUX PARCELLES A MONSIEUR ET MADAME GORGEDOUX**

Monsieur le Maire rappelle que pour l'aménagement de la zone artisanale il a été nécessaire de procéder au déclassement du chemin rural n° 33 dit « sente aux anglais ». Une partie du chemin dépasse de l'emprise du lotissement d'activités et traverse les parcelles de Monsieur et Madame GORGEDOUX. Monsieur le Maire propose donc de céder ces deux parcelles, cadastrées section C n° 1969 et ZC 85 d'une superficie respective de 127 m<sup>2</sup> et 54 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame GORGEDOUX. Monsieur le Maire précise que les frais notariés seront à la charge de la CASE ou de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la cession des parcelles cadastrées section C n° 1969 et ZC 85 d'une superficie respective de 127 m<sup>2</sup> et 54 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame GORGEDOUX et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

### **TAXE D'AMENAGEMENT - EXONERATION DES ABRIS DE JARDINS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en juin 2014 exonérant en partie les abris de jardins de la Taxe d'Aménagement. Un courrier de la Préfecture nous signale qu'il n'est pas possible d'exonérer seulement les abris de jardins dont la surface serait inférieure à 10 m<sup>2</sup>. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau soit pour une exonération totale, soit en définissant un pourcentage de la surface à exonérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'exonérer totalement de la Taxe d'Aménagement, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

## DIVERS

→ **DEMANDE DE MADAME ECHIKR POUR EFFECTUER SON TRAVAIL A TEMPS PARTIEL** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame Hakima ECHIKR qui souhaite effectuer, comme les années précédentes, son travail à temps partiel annualisé à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 jusqu'au 30 septembre 2015. Le Conseil Municipal accepte.

→ Monsieur le Maire fait part des remerciements de la Chorale Maritournelle, du Secours Catholique et de Loisirs Patch'Andelle pour le versement de la subvention 2014. Remerciements également de Madame Marie DUMONT pour les fleurs offertes lors du mariage de son fils.

→ **PRIX DE VENTE DES PARCELLES DE TERRAIN DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES** : Le sujet avait déjà été évoqué lors de la réunion de juin 2014 et il avait été convenu d'en discuter à nouveau en septembre. Le prix de vente des parcelles serait supérieur au marché actuel. Monsieur le Maire rappelle que les terrains sont tous viabilisés, ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs. Les frais d'investissement vont bientôt être remboursés et les ventes qui suivront rentreront dans les caisses de la commune. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de ne pas baisser le prix de vente des terrains du lotissement, afin de ne pas léser ceux qui ont acheté les autres parcelles.

→ **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'IMPLANTATION D'UNE CLOTURE EN BORDURE D'UN CHEMIN COMMUNAL** : Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un habitant riverain d'un chemin communal qui sollicite une participation financière pour l'édification d'une clôture le long de sa propriété. Monsieur le Maire indique que la commune n'a jamais participé à ce genre d'opération et qu'il est difficile d'accepter une fois sans risquer d'être sollicité ensuite par d'autres propriétaires. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable à cette requête, afin de ne pas créer de précédent et par souci d'équité vis-à-vis des autres riverains de chemins communaux ayant, seuls, supporté le coût des clôtures.

## TOUR DE TABLE

- Madame Evelyne CLASTERE fait le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat des Gymnases. Elle explique qu'elle a soumis aux délégués la demande de la commune pour modifier le calcul de la répartition des charges afin que celles-ci ne soient plus calculées en fonction du potentiel fiscal des communes mais par rapport au nombre d'élèves fréquentant les collèges. Cette demande qui désavantagerait certaines communes est rejetée par une majorité de délégués. Au cours de cette réunion il a ensuite été évoqué la montée en Nationale 3 de l'équipe de handball de Fleury. Le gymnase n'est plus aux normes, des travaux seront à envisager ou il a été également évoqué la construction d'un nouveau gymnase. Monsieur le Maire indique qu'il s'opposera à toute demande de travaux pour des activités non scolaires ou de nouvelle construction de gymnase.

- Monsieur Gianni LEFEBVRE signale qu'il reste 4 places à l'école de musique pour PITRES et qu'il est envisagé de créer une chorale pour enfants.

Il remercie les personnes qui étaient présentes à la réunion de préparation pour la journée « Berges Saines » qui aura lieu le 27 septembre prochain. Des remerciements particulièrement à Monsieur Bernard FRETIGNY pour sa participation et le prêt de sa tronçonneuse cette année encore.

- Madame Véronique GAVELLE demande l'installation d'une poubelle au cimetière près de l'entrée du parking. Elle signale également que l'emplacement réservé aux locataires de la SECOMILE, rue Pierre Mendès France, est constamment encombré de déchets souvent déposés par des personnes autres que les locataires de la SECOMILE. Elle demande ce qui pourrait être fait pour éviter ces dépôts et rendre l'endroit plus propre. Monsieur le Maire répond que ce dépôt va être déplacé par la SECOMILE et que l'installation actuelle sera démontée par les services de la CASE. .

- Madame Dominique CAILLE demande que soit organisée une réunion pour rencontrer le personnel du restaurant scolaire. Madame PICARD répond que cela se fera prochainement.

- Monsieur Yannick DEBIN remercie les associations présentes sur le forum du 06 septembre 2014. L'opération sera reconduite chaque année de la même façon ou sous une autre forme.

Il adresse ses félicitations aux membres du club de judo qui ont repeint le dojo pendant les vacances et à Romaric BOUDHA pour son titre de champion d'Europe cadet. Il signale que l'équipe de football joue ce dimanche 14 septembre contre Alizay dans le 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France.

Il informe d'une prochaine réunion de la commission « Enfance Jeunesse ».

Sortie fin septembre du bulletin municipal. Sa parution a été retardée car en août l'imprimerie était fermée et il a ensuite été nécessaire de réactualiser les articles des associations.

- Monsieur Nicolas ROGER présentera lors du prochain conseil municipal l'étude sur le projet d'installation de panneaux d'affichage lumineux dans la commune.

- Madame Florence LAMBERT indique qu'elle a participé à la CASE à une réunion de la commission « Politique de la Ville ». Au cours de cette réunion, il a été évoqué le retrait de la commune du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui a pour conséquence la perte de financements importants pour des actions menées par l'Espace des 2 Rives. Elle demande à Monsieur le Maire si la réunion avec Madame le Sous Préfète lui a permis d'obtenir des éléments nouveaux. Monsieur le Maire répond que Madame la Sous Préfète n'avait pas, elle non plus, de renseignements précis concernant cette modification. Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été adressé à la Préfecture pour demander à ce que la commune soit classée en territoire de « veille active ».

Madame LAMBERT demande des précisions concernant la prise de compétence « enfance adolescence » et « action sociale » par la CASE. Monsieur le Maire indique que cette question était à l'ordre du jour du conseil communautaire de la veille. Il rappelle que depuis l'entrée dans la CASE il y a deux ans des communes de Seine-Bord, ces compétences n'étaient exercées que sur leur territoire. Au-delà de ces deux années, il convient de décider si ces compétences sont étendues à tout le territoire de la CASE ou restituées aux communes. Pour la compétence « enfance / adolescence », il apparaît qu'aucune majorité qualifiée ne se dégagera pour étendre cette compétence à l'ensemble du territoire puisque les communes les plus importantes sont déjà organisées avec leurs moyens communaux et n'envisagent pas de les confier à l'EPCI. Pour la compétence « action sociale », il est envisageable d'étendre cette compétence à l'ensemble des communes en tenant compte du fait que la commune de LOUVIERS gère cette compétence via son CCAS et la commune de PONT DE L'ARCHE dispose de 4 personnes à temps incomplet sur ce champ d'action. Les autres communes ont confié cette mission à des organismes associatifs.

Une évolution statutaire permettrait de respecter le souhait des élus pour la gestion future de ces deux compétences tout en évitant de les restituer aux communes. Cette évolution statutaire consisterait à créer une nouvelle compétence optionnelle en lieu et place des deux compétences facultatives actuelles. Cette nouvelle compétence, dénommée « action sociale d'intérêt communautaire » comporterait deux volets :

- un premier volet relatif au service d'assistance à domicile auprès des personnes âgées et service d'aide-ménagère qui serait géré par le biais d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) ; le portage des repas est envisagé dans ce service.

- un second volet relatif à la reprise ou la création des contrats temps libre et petite enfance passés avec la CAF de l'EURE.

Pour notre commune, il faudrait passer une convention car le CLSH est géré par l'Espace des 2 Rives qui est une association.

Des informations sont demandées concernant le schéma de mutualisation de la CASE prévu pour 2015. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas d'éléments pour l'instant.

Madame LAMBERT signale que la rentrée s'est bien passée et que 331 enfants sont inscrits en primaire et en maternelle.

Elle demande où en est la vente du bar de la maire. Monsieur le Maire indique qu'il a signé chez le notaire cet après-midi même.

Madame LAMBERT demande des précisions sur le plan d'agglomération. Monsieur le Maire répond qu'il en reparlera lorsque la réunion territoriale aura eu lieu.

Madame LAMBERT revient sur le problème des tags qui avaient été faits dans le centre de la commune au mois de juillet et des suites de la plainte qui avait été déposée. Monsieur le Maire répond que l'instruction est toujours en cours. Madame PICARD rappelle que le nettoyage a été fait par les employés de la commune en plus du nettoyage des routes à la suite de la mini tempête du 18 juillet.

Madame LAMBERT demande si une action a été menée suite à l'observation faite par une riveraine de la rue de la Salle à propos de la prolifération de rats sur une propriété privée laissée à l'abandon. Monsieur le Maire répond que la propriété appartient à des gens du voyage et qu'il est difficile à nos propres services d'intervenir sur une propriété privée.

- Madame Chantale PICARD précise qu'une visite du restaurant scolaire sera organisée en même temps que la réunion avec le personnel.

- Monsieur le Maire fait le point sur le contournement Est de Rouen suite à la réunion de l'association ACCES à la DREAL. Il ressort de cette réunion que les responsables de la DREAL ne prennent pas en compte l'opposition des habitants, des élus et des associations au projet proposé actuellement.

Monsieur le Maire énumère les travaux qui seront réalisés par la CASE cette année.

Il indique que l'ÉTAT se désengage du financement des Maisons de l'emploi et que ce sujet a été abordé lors du conseil communautaire pour qu'une solution soit trouvée.

**PAROLE AU PUBLIC**

- Monsieur Jean-Pierre DECROOCQ demande à quelle heure il faut se présenter pour participer à l'opération « Berges Saines ». Monsieur Gianni LEFEBVRE répond que le rendez-vous est fixé à 9 heures au Chemin du Halage.
- Monsieur TROCHET revient sur la distribution des bouteilles d'eau faite en juillet 2014 et sur les propos qu'il juge déplacés de Madame PICARD, celle-ci ayant le même ressenti sur les propos préliminaires de Monsieur TROCHET lors de ce dimanche là.

Fin de la séance à 23 h 30